



**VILLE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE**  
**RESTAURATION SCOLAIRE**  
**Inscriptions par correspondance**  
**Année Scolaire 2011-2012**

Afin de faciliter les démarches administratives concernant les inscriptions de vos enfants à la Restauration Scolaire (\*), la Municipalité propose un dispositif d'inscription par correspondance.

**Ce dispositif s'adresse uniquement aux familles qui paient actuellement le tarif maximum et qui ne sont pas dans l'obligation de produire des justificatifs de revenus :**

- Soit parce que leur quotient familial est supérieur à 1015 euros.
- Soit parce qu'elles résident en-dehors de la Commune.

Les personnes concernées peuvent inscrire leurs enfants, en adressant à la Mairie, avant le 15 août 2011 :

- La fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée (cocher les journées de présence, coordonnées, téléphone...).
- Le paiement de la dernière facture de restauration scolaire (juin-juillet).

Un accusé de confirmation d'inscription sera adressé en retour, sous réserve de l'acquittement des factures de l'année.

Les familles n'ayant pas reçu au 26 août la confirmation de l'inscription à la Restauration Scolaire, devront impérativement contacter le Service Scolaire municipal.

— *Par téléphone*, au 04 91 88 44 00.

— *Par messagerie* :

**enfance@mairie-lapennesurhuveaune.fr**

(\*) *Même procédure pour les inscriptions au Centre Aéré.*



**INSCRIPTIONS**  
**SERVICE SCOLAIRE**

(sauf étude du soir)

Année 2011 / 2012

**Horaires d'Inscription**

**Tous les matins de 8 heures à 12 heures,**  
**le mercredi de 8 heures à 12 heures, et de**  
**15 heures à 19 heures**

**RESTAURATION SCOLAIRE**

**\* Tarifs** : de 0,61 à 3,05 euros.

**Pièces à fournir** :

Justificatifs de revenus  
(avis d'imposition 2011 ou déclaration des revenus 2010, bulletins de salaire de décembre 2010).

Montant des Allocations Familiales.

Fiche de renseignements complétée.

**CENTRE AÉRÉ**

**Tarifs** : de 3,41 à 14,16 euros.

**Pièces à fournir** :

Justificatifs de revenus  
(avis d'imposition 2011 ou déclaration des revenus 2010, bulletins de salaire de décembre 2010).  
Montant des Allocations Familiales et numéro CAF.  
Carnet de santé.

*Ouverture le 7 septembre*

**GARDERIE DU MATIN**

*Jacques Prévert - Beausoleil - P. Brossolette*

**Tarif** : 2 euros par jour.

**Pièces à fournir** :

Justificatifs d'activité des deux parents (précisant les horaires de travail).

Carnet de Santé.

*Ouverture le 8 septembre*

**ÉTUDES OU GARDERIES DU SOIR**

*Jacques Prévert - Beausoleil - P. Brossolette*

Ecoles primaires et maternelles, de 16h30 à 17h30.

Service gratuit.

Un formulaire est donné en début d'année aux familles, par l'intermédiaire de l'enseignant.

*Ouverture le 8 septembre*

*du 18 au 29 juillet*  
*et du 16 au 30 août*  
*(possibilité également en cours*  
*d'année pour une fréquentation le*  
*mois suivant)*

*du 18 au 29 juillet*  
*et du 16 au 30 août*  
*(et en cours d'année en fonction*  
*des places disponibles)*

*du 18 au 29 juillet*  
*et du 16 au 30 août*  
*(et en cours d'année en fonction*  
*des places disponibles)*